

LE VENT BANCELS

30 mai 2018 : Josette Roux nous a quitté

Avril-Juin 2018

N°118



Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Menaces sur le monde rural

Brise municipale ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
*Un bouillonnement d'animations
et de projets*

Œil du cyclone ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Être cévenol ?

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Cosin que cosin davala de mon cerièr !

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
« La Fontaine, une école buissonnière »



**L'ASA DFCI,
chantier d'insertion
vu par ses agents**

Bise-Art, Blizart

Menaces sur le monde rural

Avec un titre pareil, on ne s'attend pas à des propos optimistes sur l'avenir du monde rural dans notre société industrielle actuelle : et en effet, de nombreux signaux d'alarme me paraissent se profiler, qui m'inquiètent fort. Et si c'est parce que je suis de plus en plus anxieux, et que ces sujets d'inquiétude sont finalement injustifiés, je serai le premier à m'en réjouir, mais voilà, j'ai bien peur d'avoir raison...

Comme M. Jourdain faisait de la prose, nous faisons, nous tous qui participons à la vie locale, du développement rural. Nous autres élus des communes, communautés de communes, département, et avec tous les habitants, tirons tous dans le même sens : en tentant - de maintenir la population actuelle et la développer en favorisant l'installation, de non-actifs, de jeunes, actifs ou non, avec des enfants qui profiteront de nos crèches et écoles maternelles et élémentaires, - de favoriser toutes les activités économiques, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, la vie culturelle, et aussi - de sauver les infrastructures nécessaires à la bonne marche de tout cela. Jusqu'à maintenant, on y est arrivé pas trop mal, et on en a encore la farouche détermination - il en faut ! C'est que... c'est plus difficile que de jouer à chat perché !

Ce qui m'inquiète, c'est de voir que l'administration centrale utilise de nouvelles techniques pour nous priver petit à petit de ces infrastructures : quand elle envisageait ouvertement la fermeture de telle ou telle perception, école, gendarmerie, poste, et j'en oublie, ça suscitait des levées de bouclier tapageuses qui faisaient une mauvaise publicité à ladite administration, et ce tumulte l'amenait souvent à sursoir à ces mesures de suppression.

Un exemple : la Perception du Collet-de-Dèze. Sa suppression n'a pas été annoncée, mais elle est subrepticement organisée : pour fonctionner, elle a besoin d'un poste de Percepteur (eur) (rice) et d'un poste de secrétaire. C'est ce dernier qui fait défaut. Résultat, la malheureuse personne en charge de la Perception doit assurer aussi le secrétariat, ce qui n'est pas humainement possible. Bien qu'elle fasse de son mieux, des retards s'accumulent et mettent en difficulté des communes qui en avaient déjà plus que leur part. Et visiblement l'administration s'attend à ce que les élus se résignent à accepter cette soi-disant impossibilité à assurer le financement de ce poste de secrétariat, et cette perception fermera, pour des raisons d'impossibilité budgétaire, bien sûr, bien sûr, voyons... Et parce qu'on constatera qu'elle ne pouvait plus fonctionner, tiens donc ! Et nos communes et communauté de communes iront à Florac, on essaiera de nous faire croire que c'est plus près...

Des menaces pèsent sur nos écoles, les petites, celles à deux classes : celle de St Privat -de-Vallongue, malgré tous ses efforts, vient de perdre le poste budgétaire de sa deuxième classe (créée dans les années quatre

vingts), et aura le plus grand mal à le récupérer. Et les arguments utilisés par certains me font hurler de rage. Ils n'hésitent pas à contredire leurs propres statistiques, qui montrent que les élèves provenant d'écoles à deux classes ont un fort taux de réussite au bac, en prétendant que les parents manqueraient d'ambition pour leurs enfants, en manifestant un mépris pour le petit nombre d'élèves par enseignant, en prétendant qu'en dessous d'un certain seuil un groupe d'élèves n'est pas dynamique, en osant parler de « tutorat », de « préceptorat », alors que c'est précisément un atout, et une nécessité du monde rural. Cette incompréhension de l'école rurale me paraît bien déplorable, servant à justifier la suppression des plus petites écoles. On sent aussi pointer des projets d'envoyer les CM2 au collège, ce qui suffirait à faire de nos écoles à deux classes des écoles à classe unique, plus vulnérables et éphémères. Quand une école brûle, le maire subit des pressions pour en construire une à plus de deux classes, visiblement en prévision de la suppression des voisines. Or le temps moyen de transport scolaire par enfant à l'intérieur d'une commune est déjà important, et deviendrait prohibitif s'il devait doubler. Bref, comme pour la perception du Collet, on sent que l'administration, au lieu d'annoncer honnêtement la couleur, est à la recherche de mesures qui conduisent à la disparition des établissements, mesures qui sont présentées comme inévitables, et que de ce fait on ne saurait contester, de même qu'on ne devrait pas sentir derrière ces mesures de volonté de suppression.

Ne soyons pas dupes, ne nous laissons pas faire, continuons le combat, qui dure depuis plus de quarante ans. L'abandon du monde rural est une aberration, comme tout ce qui conduit à des monopoles, ne jouons pas le tout urbain, pas plus que le tout industriel. N'acceptons pas l'idée qu'il n'y a qu'une manière de vivre : nous avons fait la preuve que ce n'est pas le cas. Continuons à nous méfier de ces velléités de tout industriel et de tout urbain : les contre-exemples que nous sommes sont une nécessité à la diversité sociale, les minorités rurales ne sauraient représenter une menace pour les majorités urbaines...

Tout ça, me direz-vous, on le savait déjà. Je le reconnais : on le savait, et on a toujours lutté pour se faire entendre, mais j'ai l'impression que la lutte est de plus en plus difficile, et j'ai peur qu'à force, on baisse les bras, on se résigne à accepter des mesures qui conduiront à notre perte par notre affaiblissement progressif, nous feront accepter de perdre nos écoles, nos crèches, nos perceptions, nos bureaux de poste, nos gendarmeries – alors que nous ne sommes pas moins nombreux qu'avant.

Alors... comme il s'est dit il y a cinquante ans : soyons réalistes, demandons l'impossible ! Et continuons le combat !

■
Jacques Hugon

Être cévenol ?

Qui sont ces femmes et ces hommes ?

Note préliminaire : cette réflexion porte essentiellement sur ce que je connais = Saint Andéol de Clerguemort (peut-être que d'autres habitants du « coin » s'y reconnaîtront).

Parfois on entend : « Ah! si les « vrais » cévenols voyaient ça ils se moqueraient bien! Ils doivent se retourner dans leur tombe! ».

L'ère des « vrais » cévenols a disparu pendant l'entre deux guerres (ou à peu près) et peu à peu le pays s'est désertifié.

Jusqu'à la guerre de 1914, les habitants vivaient – ou plutôt survivaient – en quasi autarcie.

Leurs activités étaient centrées sur :

- les jardins (pommes de terre, haricots, pois chiches, carottes...) donnant les légumes pour l'hiver et le début du printemps et de petites emblavures

- les ruchers

- un petit troupeau, un peu de volailles, 1 ou 2 cochons

- quelques pieds de clinton

- et surtout la châtaigneraie, l'arbre à pain donnant « bajanes », farine pour les cochons, bois de construction et de chauffe, tanin.

Il fallait aussi entretenir les béals (l'eau des sources était parfois rare surtout en été), les murets et les trinquats pour préserver les sols de l'érosion surtout due aux épisodes cévenols.

Les seules distractions étaient :

- le samedi ou dimanche, les parties de boules, fêtes votives et quelques bals

- les veillées chez les uns ou les autres

- le culte du dimanche

- le passage du facteur mais surtout des colporteurs.

Parfois les hommes allaient au marché : La Vernarède ou La Grand'Combe, vendre un peu de miel, des fromages et quelques légumes.

Seul moyen de locomotion : la marche à pied.

La guerre de 1914/1918 a fauché de très (trop) nombreux jeunes. La hantise des familles était la visite de M. le Maire.

L'entre deux guerres a commencé à apporter la modernité, la mécanisation – ces technologies étaient inutilisables dans ce pays. Comment peut-on travailler avec un tracteur, une faucheuse, sur les « faïsses » ?

Le progrès s'est accéléré pendant les « 30 glorieuses », mais n'était toujours

pas adapté au pays (sauf l'automobile, et encore : la plupart des routes n'étaient que très difficilement praticables).

De nombreux jeunes (ceux qui étaient trop jeunes pour partir en 14 et ceux qui avaient survécu à celle de 1939-1945) ont migré vers « en bas ». Ils ont été employés aux mines du bassin d'Alès – La Grand'Combe, aux chemins de fer, à la Poste, aux écoles... (Ici les habitants étaient majoritairement protestants et pour eux, l'instruction et le Certificat d'Études étaient sacrés ; ils ont pu ainsi trouver du travail).

Petit à petit le pays s'est vidé. 330 habitants en 1874, 46 en 1968 dont bon nombre de retraités). Certains revenaient aux vacances (1936, congés payés) pour aider les « vieux » ; mais ils ne tiraient pas leurs revenus du dur, âpre et aléatoire travail de la terre (je ne veux pas dire que leurs différents labeurs n'étaient pas pénibles, loin de là, mais ils avaient un salaire parfois maigre mais régulier).

Il faut attendre le début des années 1970 pour voir certains mas revivre. De jeunes couples, mus par diverses motivations, ont quitté la ville



Pont de Chaldecoste



Le Relais de l'Espinas



Visite de l'atelier de transformation Verfeuille par les agents de l'ASA DFCI



(Paris, Lyon...) et ses contraintes. Certains ne sont restés que peu de temps, ne résistant pas aux difficultés de la vie, du climat, du relief, de l'isolement. Quelques-uns sont restés. Ils ont pendant plusieurs années mangé de la « vache enragée », essayant de trouver quelques maigres revenus pour subsister. Les descendants des anciens les appelaient les « néos » ou les « soixante huitards » ou encore les hippies. On ne peut pas dire qu'ils ont été mal accueillis, on les aide un peu beaucoup, mais ils étaient regardés avec un petit sourire en pensant « ils ne vont pas pouvoir rester ».

Eh bien non, ils sont encore là ! Ils ont réussi...

Les uns se sont lancés dans l'accueil original des touristes. Ils ont créé un réseau de relais sur les chemins de Stevenson avec des « Modestine ».

Les autres ont misé sur la châtaigne, le jus de pomme et les confitures, créant un atelier devenu petite entreprise.

Ils sont à l'origine de la CUMA, du Vent des Bancelles, en partie des « Contrats Verts » ayant pour but la réinsertion. Ils ont permis avec de très nombreuses pétitions, manifestations, délégations et avec l'appui très actif d'Étienne PASSEBOIS, le transfert de la petite école de Pénens-Haut aux Abrits dont ils ont rénové les locaux eux-mêmes avec les nouveaux arrivants de Saint Fréal.

Avec une persévérance inouïe, ils sont arrivés à la force du poignet, avec ténacité et intelligence à s'installer de manière pérenne. Leur lutte a été au niveau des difficultés du pays. C'est une terre rude, austère, mais quand on arrive à la maîtriser, prenante, presque émouvante. Ils ont su maintenir des liens ; la solidarité a toujours existé ainsi que l'ouverture vers autrui et vers les nouveautés. Certains de leurs enfants sont restés et y ont créé une famille.

Début du XXIème siècle, le pays ouvre les bras à une nouvelle vague de

jeunes supportant mal la ville, ses lumières, sa société de consommation et ses contraintes. Ils ont un autre espoir, un autre projet, un autre idéal de vie.

Quelques uns sont partis, mais d'autres restent, vivant dans des yourtes, des locations ayant pour but, entre autres, de remonter des ruines pour avoir un toit bien à eux.

Ils sont plein d'énergie, d'ardeur, de courage, de générosité. Ils font des formations pour s'orienter vers des activités adaptées au pays. Ils s'entraident entre jeunes d'ici et des communes environnantes.

Ils ont réussi haut la main à s'intégrer à la vie communale (maires, adjoints, conseillers) prenant la suite de la « vague » précédente. Leur action est indispensable.

Ils sont arrivés à mener à terme d'anciens projets, notamment faire de L'Espinassac un lieu de rencontre. Dans les années 1990, une association s'est créée avec pour but de faire revivre L'Espinassac pour que ses ruines soient des lieux de rencontre. La mairie avait acquis un bail emphytéotique.

Aujourd'hui cet ancien relais est un lieu de rencontres intercommunales et même internationales (cf. chantiers de jeunes).

Des activités culturelles, festives et de transmission de savoirs (la greffe du châtaignier, le travail de la pierre sèche, par exemple), s'y déroulent. C'est également un bistrot très apprécié par les habitants et par les touristes. La remise en route du four est en bonne voie.

Certains ont su maîtriser les techniques ancestrales de la pierre sèche créant une école (la seule en France habilitée à décerner les diplômes nationaux). Les ABPS (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches) forment les futurs artisans de toute l'Europe (surtout méditerranéenne).

Ils ont relevé un défi inouï : bâtir un pont entièrement en pierre, le Pont de Chaldecoste ; il est emprunté quotidiennement par de nombreux véhicules.

Ils confient leurs enfants à la crèche « Tournicoton » et à l'école des Abrits (cantine : « Nature et Progrès »).

Qui sont les autres habitants ?

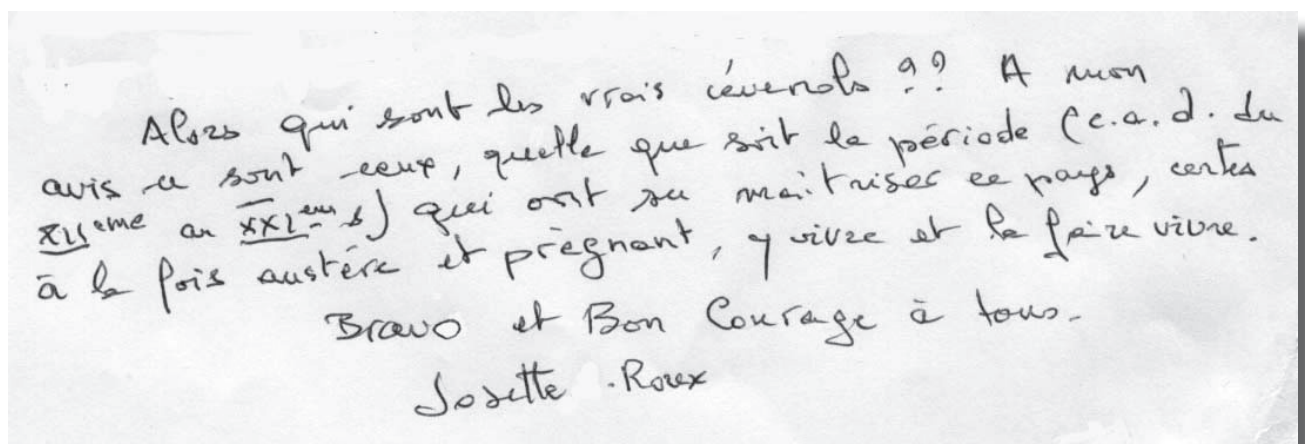
Quelques descendants des « anciens », retraités résidant à l'année ou de manière temporaire, ou des actifs revenant très régulièrement. Ils sont très attachés à leurs souvenirs, à leurs racines et sont des éléments contribuant avec dynamisme à la vie communale.

Deux ou trois couples ont restauré ou rénové des mas. Ils travaillent dans le Gard le plus souvent. Ils préfèrent sans doute la qualité de vie ici à celle de la ville. Certes ils font les trajets tous les jours, mais que vaut-il mieux : une heure de route au calme et près de la nature ou une heure de bouchons ?

Quelques étrangers aussi, notamment anglais et suisses.

Pour certains touristes admiratifs devant les paysages, ce pays paraît désert, sauvage, en marge de la civilisation, en quelque sorte. Ceci est une vue superficielle. Il y a de très nombreux signes de dynamisme, de modernité, d'ouverture d'esprit que ce soit dans le domaine de la technologie ou de la pensée.

En 2016, Saint Andéol et Saint Frézal ont fusionné et la nouvelle commune de Ventalon en Cévennes élabore un PLU pour essayer de pallier le manque de logements et d'activités, prévoyant ainsi l'avenir. Un meilleur approvisionnement en eau et l'installation de la fibre optique sont aussi des gages positifs pour le développement.



L'ASA-DFCI chantier d'insertion vu par ses agents

Interview de M. Bastien ALISE après son passage à l'ASA-DFCI

Après quelques pas sur les marches de bois et de pierres qui contournent les fleurs du jardin, ça fleure bon le printemps sous la tonnelle de jasmin de la maison de la famille ALISE.

C'est là que vit Bastien ALISE, 32 ans, apiculteur, au lieu-dit Conches, à Saint-Frézal de Ventalon depuis sa sortie du chantier d'insertion de l'ASA-DFCI en 2017. Il y a 10 ans, sorti de BTS construction bois avec son diplôme en poche il a travaillé dans le Gard. En 2010, il passe sa formation d'apiculteur et a pour projet de prendre la relève de sa mère et de son père Nadine et Gérard ALISE. Il faut dire qu'alors qu'il n'était qu'un enfant il les accompagnait déjà avec curiosité et patience sur les sentiers des abeilles pour aider à récolter le miel. Animé par le désir de travailler en extérieur sans s'éloigner de la terre familiale, en mai 2016, il est recruté en CDD Insertion comme agent d'entretien d'espace rural et environnement à l'ASA-DFCI de Ventalon en Cévennes basée à Saint Frézal de Ventalon, association d'insertion par l'activité économique. L'ASA-DFCI le forme aux travaux de ses passeurs de commandes, communauté de communes, mairies, agriculteurs cotisants solidaires et particuliers pour les interventions techniques, travaux de voirie, élagage de bord de route, broyage, abattage sélectif, bois de chauffe, débroussaillage, entretien des parcours de randonnées etc. D'autre part en collaboration avec l'AIPPH de Mende venant mensuellement pour





Bastien ALISE
apiculteur

06 52 51 30 84

Saint-Frézel de Vézian
48740 Ventalon en Cévennes
www.lesruchersdebastien.fr
contact@lesruchersdebastien.fr

Les ruchers de Bastien
TOUTES LES NUANCES DU MIEL

l'accompagnement social professionnel et la structuration des projets, évaluation du projet et aide administrative, accompagnement proposé à celles et ceux qui intègrent l'ASA-DFCI pour une durée maximale de deux années 24 heures semaine. Ce type d'association (structure IAE – Insertion par l'Activité Economique) permet aux personnes comme Bastien de devenir autonomes, tout en restant au pays, vivre de ce qui le passionne en tant que travailleur indépendant, ou pour une entrée en formation qualifiante, ou éventuellement une reprise directe sur le marché du travail. Ambiance d'équipe, travail structuré demandant un bon apprentissage pour une bonne connaissance des outils thermiques ainsi qu'une bonne productivité en sécurité, permettant des rencontres des personnes locales, rupture de l'isolement, prise de contacts, et meilleure connaissance du secteur géographique.

Pour Bastien « c'est une belle expérience humaine et professionnelle, un tremplin local qui peut permettre de créer une activité pour ceux qui y travaillent comme pour ceux qui profitent de leurs services, en accord avec les lieux ». Afin de préserver l'accès et la beauté des terres et chemins cévenols les plus inaccessibles ils mettent toute leur énergie et leurs compétences techniques au service de tous les passeurs de commandes de travaux planifiés par le coordinateur de l'ASA-DFCI. Bastien est passé du stade d'apiculteur de courtoisie à celui d'apiculteur plus professionnel, statut de cotisant solidaire, opérant des transhumances pour différentes récoltes d'excellentes qualités de miels de cru (châtaignier, acacia, bruyère blanche, bruyère callune, lavande fine, sapin, fleurs sauvages des Causses, des Cévennes et du Mont Lozère, en tout 9 variétés). Il a ensuite multiplié par 4 son nombre de ruches en 2017, au nombre de 150 ruches actuellement en 2018, abritant de courageuses abeilles mélangées dont des

noires, pour un Label Esprit Parc en cours de validation, s'organisant pour une distribution de vente directe et en demi-gros localement et hors Occitanie, investissant dans un véhicule adapté pour ses interventions, veillant aussi à la communication étiquette, site internet en cours de construction, ainsi que l'aménagement d'un local de stockage et d'un local de transformation agrémenté d'un très joli point de vente à son domicile. Bastien maîtrise parfaitement son métier et en parle avec connaissance et passion, un très bon travail d'organisation tant sur le point du matériel nécessaire, du transport pour les transhumances, de la récolte et de la transformation du miel et de la distribution, son but, devenir exploitant agricole.

Des projets il en a :

Bien sûr stabiliser son activité, créer un espace de miellerie et à terme proposer des pollens, de la propolis.



Bastien remercie l'ASA-DFCI et toutes les différentes personnes qui ont contribué à la réalisation de son projet professionnel durable et économiquement viable. Bonne continuation à toi Bastien ainsi qu'à toutes tes généreuses abeilles, qui vraiment ravissent nos palais.



Christian Sido
Responsable Technique – Coordinateur
Pour l'ASA-DFCI



●●● Témoignage de M. Eric JAYAT, Agent d'entretien de l'espace rural

Mon épouse et moi sommes installés dans les Cévennes depuis juin 2015. La Lozère et tout particulièrement les Cévennes ont été un choix réfléchi après une longue période de vie à Lyon et un séjour de 18 mois dans le Gard. Je suis en contrat CDDI renouvelable avec l'ASA DFCI depuis un peu plus de six mois. J'ai tout d'abord trouvé une équipe qui m'a très bien accueilli; ce qui m'a permis de m'inscrire immédiatement dans un processus de formation aux spécificités des travaux forestiers. Les connaissances et les compétences sont transmises et partagées et les chantiers sur lesquels nous intervenons diversifiés. Nous disposons d'un matériel de très bonne qualité dont l'entretien et le renouvellement permettent à ce parc d'être constamment dans l'état de fonctionnement nécessaire à l'exécution des chantiers. Le respect des normes de sécurité tient une part importante dans la formation qui m'est proposée. Cela permet à l'équipe de travailler dans les conditions parfois difficiles souvent imposées par un territoire de moyenne montagne souvent accidenté. La découverte de cet incroyable territoire sur lequel nous travaillons est également d'une grande importance. Elle me permet de confirmer l'adéquation entre l'activité professionnelle que me propose l'ASA DFCI et les propositions comme les besoins de ce lieu de vie. Au delà de ce constat, la qualité de vie proposée par ce territoire et le dynamisme de la commune de Ventalon en Cévennes m'incitent à prendre la décision de venir m'y installer. Enfin, je vois dans cette future installation la possibilité de développer une activité qui soit le prolongement des compétences que j'aurai acquises à l'ASA DFCI. Cette association aura sans aucun doute été un catalyseur important dans ma prise de décision. C'est avec plaisir que j'envisage donc de continuer à me former dans le domaine des travaux forestiers dans le cadre de sa coordination



et de son implantation dans ce canton. Cette période est riche en découvertes et en rencontres. L'ASA DFCI est donc, dans son accompagnement et son accueil, une structure associative dans laquelle, au delà de l'aspect formatif, la prise en compte de l'humain est privilégiée. J'en remercie Axèle, Adrien, François-Xavier et Michaël mes collègues de travail, Christian SIDO l'encadrant coordinateur technique, Alain VENTURA le président de la structure, Muriel de GAUDEMONT la vice-présidente, Marie DEBIÈRE sa secrétaire ainsi que le Bureau et enfin Delphine CABIROU de l'AIPPH pour le suivi social du Département.

■
Eric Jayat
Agent de l'ASA DFCI

Merci !

Oui, en effet après le passage difficile du début de l'année 2018 où l'ASA-DFCI a connu des problèmes financiers importants, je tiens à remercier celles et ceux qui nous ont soutenus dans cette épreuve, à commencer par le Conseil Départemental et sa Présidente, Sophie PANTEL, qui a immédiatement réagi en nous recevant pratiquement le lendemain de l'alerte que nous lui avons lancée, et qui a mis en œuvre tout ce qui lui était possible pour nous aider. Un grand merci également à tous nos partenaires, à la Communauté de communes, à nos trois communes, qui n'ont pas hésité à accepter une augmentation des subventions qu'elles nous accordent chaque année, ainsi qu'aux agriculteurs et particuliers qui ont subi une hausse des tarifs des prestations. Merci aux membres du Conseil Syndical qui ont soutenu sans faille des propositions budgétaires relativement sévères, pour permettre ainsi de rebondir. Merci enfin aux salariés de l'ASA-DFCI qui ont subi un retard dans leur paye de janvier, sans nous en tenir rigueur. Tout ça fait chaud au cœur et donne envie de se battre pour que cette belle structure perdure longtemps encore.

■
Alain Ventura
Président de
l'ASA DFCI

Des territoires et des hommes

La difficulté dans la recherche toponymique est de trouver des noms de personnes ou des appellations illustrant métiers et activités humaines. Ils sont cependant présents, même si leur nombre est moins important que ceux qui décrivent la géographie et la végétation d'un territoire. Quoiqu'il en soit leur complémentarité est centrale pour la compréhension des lieux de vie concernés.

Activités, métiers et patronymes

Ayrolle (l'). Cf. Les Pauses.

Banc de Layre. Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, A. 1014. Oc. > *banc*, terrasse ; *bancèls* en Cévennes et Gard. Également *bancarel*, banquette de terre (Cantal, Aveyron). L'Ayre, oc. < *aira*, terre défrichée, espace à dépiquer. *Lo Banc de l'Aira* est donc une terrasse de hauteur variable qui surplombe un espace à usage agricole. Mais il est possible que la transcription du toponyme -sans parler de son agglutination- soit erronée et qu'il s'agisse du **Ranc de l'Ayre** (A. 1017), le Rocher de l'Aire.

Cabanis (le). Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, section A. 837. Terme hérité du gaulois < *capannus*, devenu > *cabana* en occitan. Latinisé en *de cabanis* (ablatif pluriel), collectif. C'est aussi un patronyme.

La commune La Cabanelle (Lozère) indique à l'origine une petite cabane (diminutif en *-èl, -èla*).

Chabanes (les). Commune Saint-Andéol-de-Clerguemort, section C. Même origine que *Cabanis*, avec palatalisation du *c* à *ch*. Cabanes aux usages multiples.

Chon del Capelan. Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, A. 1081. Cadastre 1964. Le terme « chon » semble être la transcription phonétique de champs. « le champs du chapelain, du curé », donc.

Jourdan (Mas de). Oc. < *Jordan*. Vimbouches, Saint-Frézal-de-Ventalon, A. 767. Patronyme dont l'origine biblique rappelle le baptême du Christ dans les eaux du Jourdain qui traversent le lac de Tibériade.

Leyris. Commune de Saint-Frézal-de-Ventalon. Du latin < *latericium*, lieu exposé au soleil (à l'origine « lieu de séchage des briques »). L'extension du sens désigne un lieu aride, inculte, une friche. Le reboisement par l'ONF de ce sol aride atténué artificiellement ce sens.

Lezinier. Hameau de la Commune St-Andéol-de-Clerguemort, entre Lignarès et les Pauses (section B). P. Fabre fait l'hypothèse d'un nom de famille. De l'oc. < *lesina*, lésine, peut désigner une personne près de ses sous.

Loubreirou. Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, cadastre de 1832, en limite de St-Andéol-de-Clerguemort (à proximité d'un microtoponyme ancien dont l'étymon commun *-trep, -trap* > *Trappes* -, habitation- se retrouve dans les langues européennes).

L'agglutination de l'article l avec le nom et le y français (IGN) sont des éléments qui rendent plus difficile la compréhension du toponyme. Il s'agit de l'occitan > *obrièr* avec diminutif *-on -obrieron* -, petit ouvrier, homme de peine. Cette hypothèse semble devoir être retenue : la section B du cadastre note « *Loubrierou – Le Lauzas* » et l'hypothèse d'un lauseur ou d'un carrier ayant pu travailler dans ce secteur de la commune est possible. Cette commune avait de nombreuses familles et de nombreux artisans.

Une autre hypothèse, rappelée par Jean-Claude Dautry de Saint-Andéol-de-Clerguemort, est la déformation du nom *lo Prioron*, (*prior* avec *on* diminutif). On trouve également la forme *prieu*, avec le diminutif *prieuron* [*prieurou*]), prêtre, et dont la phonétique est proche du microtoponyme initial. En effet, les Cévennes sont une terre de mission dépendant de l'évêché de Mende et l'église de la commune, en amont du temple et de la mairie -chose assez rare dans une petite commune-, est là pour le rappeler avec sa croix de mission (XIXe siècle). J. Astor classe les divers sens du terme « prieur » dans la catégorie honorifique « *transposés dans des hiérarchies de tous ordres qui donnent leur sens au sobriquet dans quelques cas (...) dans une acception caricaturale d'une attitude générale.* » Dans tous les cas de figure, religieux ou pro-

●●● fane, il évoque la supériorité. En attendant que la mémoire locale puisse ici nous éclairer, nous penchons pour la première hypothèse.

Marchastel. (Enregistré en 1961, B.597, commune Saint-Frézal-de-Ventalon). Ce nom qui est celui d'une commune de Lozère et du Cantal est néanmoins répertorié dans le cadastre de St-Frézal. Son origine est donc curieuse. J. Astor fait référence à ce toponyme en montrant justement que le passage du *l* en *r* - *mal castèl* - est au contraire une épithète laudative : « Mal y a le sens de « redoutable ». Avons-nous à faire au microtoponyme d'un site redoutable bien qu'il soit arboré de châtaigniers ?

Pauses (les). Oc. < *pausa*. Commune Saint-Andéol-de-Clerguemort, au Nord de Lézinié (section C). Microtoponyme à rattacher au domaine de la vie pastorale, avec le sens de « halte aménagée », pause pour les troupeaux. L'élevage bovin, ovin et caprin a été une activité traditionnelle importante en Cévennes. On trouve ce toponyme et ses dérivés en Lozère (*Pause Marti*, La Malène, Les *Pauselles* près de Meyrueis et le *Mas de Pausadou* entre Mialet et St-André-de-Lancize, dans le Gard). On peut le rapprocher de l'*aira* dont les

sens (aire à dépiquer, aire défrichée) retrouvent également celui de « halte pour les troupeaux en transhumance » (J. Astor). L'Ayrolle de St-Frézal-de-Ventalon (diminutif *airòla*, petite aire) est sans doute un espace défriché à l'origine du hameau.

Regent (Mas le). Commune Saint-Andéol-de-Clerguemort, section B. En Languedoc, *lo regent* est le maître d'école.

Saint-Andéol-de-Clerguemort, commune. Hagiotoponyme faisant référence à Andéol (*Andeolus*), évêque d'Asie, missionné de Smyrne (Turquie) à Lyon d'où il aurait évangélisé la région de Carpentras et fondé l'Eglise de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) au III^e siècle. Il aurait été martyrisé et ses restes seraient déposés dans l'église de Bourg-Saint-Andéol. *Clerguemort*, appellation locale, qui fait référence à un clerc décédé dans cette localité.

Saint-Frézal-de-Ventalon, commune. Hagiotoponyme faisant référence à *Frodoaldus*, évêque de Mende, mort en 820. Si la situation est tendue après la mort de Charlemagne (814), deux évêques sanctifiés apparaissent dans l'anthroponymie et la toponymie : Frézal et Eustorge (*Æstorgius*),

évêque de Toulon (879).

Samçon/Samson. Com. Saint-Andéol-de-Clerguemort, section C. Orthographe fantaisiste qui semble reprendre le patronyme Samson, en bordure du Dourdou. Référence biblique à l'Hercule d'Israël au XII^e siècle avant J-C. Devenu nom de baptême et de famille ou, par extension, un sobriquet appliqué à un colosse.

Teissiers (lous). Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, A. 335. Oc. < *teissier*, tisserand. Le métier est souvent à l'origine du nom de famille. A noter l'article pluriel *lous* conservé sur le cadastre.

Triadous (lous). Oc. > v. *triar*, trier. Lieu où on trie le bétail pour le restituer à son propriétaire. *Triar* a aussi le sens d'élaguer les arbres. Ce nom de métier est également devenu un patronyme.

Ventalon-en-Cévennes. Nouvelle appellation de la commune regroupant les deux communes de Saint-Andéol-de-Clerguemort et St-Frézal-de-Ventalon. On remarquera que le choix récent (2016) du nom de cette nouvelle commune ne fait plus référence aux saints initiaux que le christianisme avait choisis lors de son implantation.

Vidal (bouos de) Oc. > *bòsc*, bois. Patronyme local associé à une propriété sylvestre.



Gérard TAUTIL



Les Pauses

Lo crumble de cerièras

Per Cambiar del clafotis, vaquí una recèpta aisida a far :
lo crumble de cerièras (per 6 personas)

Ingrédients

100g de burre freg, 100 g de farina sens grumèls, 50g de sucre semola,
50g de sucre caçonada, 350g de cerièras declòscadas

Preparacion

- Desclòcar las cerièras e las lavar.
- Las despartir dins un mòtle per tarta plan onchat de burre.
- Amb los dets, dins un ensaladièr mesclar los sucres, la farina e lo burre copat en pichons tròces (retalhons). La pasta obtenguda de l'entre plan embresada (esbocinada, embrenicada).
- Subre las cerièras, despartir la pasta.
- Mettre al forn precaufat a 200°C, una mièja ora.
- Laissera refrejar davant de lo savorejar.

Bon apetés !



Alara quora ne serètz al temps de la cerièras, aprofèchatz-ne (per que es cortet) e s'avètz paur dels laguis amoroses, fugissètz pas las bèlas trebolairas qu'an decidit de se daissar crocar al pè de l'aubre als pendents roges.

■
Alan Pantel

Alors quand vous en serez au temps des cerises, profitez-en (il est si court) et si vous avez des chagrins amoureux, ne fuyez pas les belles aux rondeurs délicates qui ont décidé de se laisser croquer au pied de l'arbre aux merveilleux pendants rouges.

■
Alain Pantel

Ventalon en Cévennes conseil municipal 8 février 2018

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Miriam ROESSEL, Alain VENTURA

Représentés : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Josette ROUX

Absents : Marc GOURDON, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Anne-Marie DIDIER, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Miriam ROESSEL

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2017

Il est nécessaire de corriger un passage sur le temps de travail des cuisinières de l'école pour mieux rendre compte des débats :

« Le fait que tous les repas (Abrits + St-Privat) sont préparés avec des produits frais nécessitant un temps de mise en place plus long n'est sans doute pas la seule cause de cette augmentation du temps de travail néces-

saire à la préparation des repas. L'employée communale de St Privat vient chercher les repas à 10 h 45, ce qui demande aux cantinières de commencer assez tôt pour que les repas soient prêts, et la liaison chaude assurée. Un gain de temps de travail pourra être trouvé si l'employé communale de St-Privat peut déplacer son horaire vers 11 h 15 ou 11 h 30. M. le Maire verra avec la commune de St Privat pour modifier ces horaires, en tenant compte du temps de préparation de repas à partir de produits frais bruts. »

Cette modification étant prise en compte, le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Conventions entre la commune de Ventalon en Cévennes et l'association Trait d'Union

Camille LECAT présente le sujet. La commune a une convention en cours avec l'association Trait d'Union. Cette convention porte sur la participation aux frais d'entretien du multi-accueil (crèche) situé au Temple. Concernant cette convention, le coût actuel mis à la charge de TU est de 75 €/mois. Compte tenu de l'ouverture du multi-accueil à 4jrs/sem, il convient de passer ce coût à 150 €/mois. Une seconde convention est proposée pour la mise en place d'un transport passerelle de jeunes enfants entre l'école et le multi-accueil, ce transport étant assuré par un agent de la commune sous la responsabilité de la commune, avec le véhicule personnel de l'agent qui

sera assuré par la commune concernant l'usage professionnel. Les conseillers débattent du chiffrage du coût de ce service (environ 400 € pour l'assurance qui fonctionnera pour tous les véhicules personnels des agents utilisés à titre professionnel).

Les 2 conventions sont adoptées à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme : information de la décision du Maire d'un avenant de transfert du marché à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

La compétence PLU a été transférée à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML). L'élaboration du PLU communal de Ventalon en Cévennes est donc assurée par la CCCML. Par décision du maire, en vertu de la délégation générale qui lui a été accordée par le Conseil Municipal, un avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage du marché avec Oc'Téha a été signé. Le Conseil Municipal est informé de cet avenant et n'a pas à délibérer sur la question. Alain VENTURA fait l'historique du transfert de cette compétence. La commune de Ventalon en Cévennes n'était pas favorable au transfert de cette compétence mais d'un point de vue légal, il n'est maintenant plus possible de s'opposer à ce transfert. Il est nécessaire de se réunir pour étudier le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et avancer sur l'élaboration

du PLU. Le PADD est une phase centrale de l'élaboration du PLU. Les modalités d'association des habitants sont évoquées. La concertation avec les habitants est une nécessité et il est nécessaire de distinguer les réunions d'information et de concertation. Les habitants veulent être acteurs des projets de développement de leur territoire. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait parvenir des avis très constructifs et souhaitent être associés. Cette concertation nécessitera de la méthodologie, du temps et de la neutralité. Le bureau d'études doit-il être l'animateur de ces réunions? Le bureau d'études dispose des compétences pour mener à bien ces réunions car l'animation d'un tel projet est très technique mais le cas échéant, le coût devra être chiffré car cela n'est pas prévu dans le marché initial. Après débat, les élus décident d'élargir la « commission PLU » : un groupe de travail sera créé avec tous les membres du conseil municipal et tous les habitants qui le souhaitent. Il est convenu qu'un appel à la population sera publié sur le blog. Véronique NUNGE se chargera de rédiger l'article. Les habitants auront jusqu'au 20 mars pour s'inscrire dans ce groupe de travail.

Contrat territorial

Il s'agit du contrat passé avec le Département concernant les subventions des projets d'investissement des trois années à venir. Un point est fait sur les projets déposés, leur instruction technique et sur la stratégie à adopter lors des négociations (le 1er mars à

14 h puis le 20 mars à 10 h à St-Germain de Calberte). Les projets sont en effet hiérarchisés et tous ne seront pas retenus. Ils sont répartis entre les thématiques suivantes : eau, logement ou voirie.

Les projets envisagés par la commune de Ventalon en Cévennes sont les suivants :

- Programme de voirie 2018-2020
- Réhabilitation d'un bâtiment communal à Sambuget
- Mise en sécurité des bâtiments du Crespin et du Cros
- Acquisitions foncières et protection des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon 1 bis
- Réalisation d'une UDI structurante sur le bassin versant Gardon de St-Frézal de Ventalon2
- Acquisition et restauration du moulin de Salson
- Régularisation de 8 nouveaux captages AEP
- Rénovation thermique de 3 logements communaux
- Mise aux normes potabilité distribution AEP
- Renforcement de l'UDI de l'Espinass
- Création d'un logement social
- Régularisation des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon -1
- Création de parkings à Sambuget et Lézinié + accès au bâtiment de Sambuget
- Création d'un assainissement collectif à l'Espinass
- Mise en sécurité de la ruine de l'Espinass

- Construction d'un tunnel d'élevage

Alain VENTURA précise que d'autres aides, en plus de celles du Département, peuvent être obtenues pour financer ces projets (par exemple aides de l'Agence de l'Eau RMC, de la DETR). Camille LECAT relate l'avis des services techniques du SATEP sur la priorisation des projets AEP. Les projets de St Frézal de Ventalon, dont l'état d'avancement est plus important que ceux de St Andréol de Clerguemort, seront sûrement retenus. Les élus débattent de la hiérarchisation des projets. Finalement il est décidé qu'un mail sera envoyé à tous les conseillers avec les fiches projets afin que chaque élu fasse connaître au Maire son avis sur les projets qu'il estime prioritaires. Cela permettra au Maire de définir une stratégie avant les réunions avec le Département. Un débat a lieu sur la construction d'un tunnel d'élevage et sur la nécessité que les projets présentés ne soient pas individualisés mais servent la commune tout entière. Quel est le projet de la commune en l'occurrence? Rouvrir des terres sur St Andréol. Il sera nécessaire de se pencher plus avant sur la faisabilité de ce projet et sur les modalités de mise à disposition de ce tunnel.

Programme de voirie

La liste des chantiers prévus avec les montants HT est présentée et fait suite à la présentation ayant eu lieu au conseil municipal du mois de décembre. Les chantiers sont nombreux. Ils ont été priorisés. Alain

VENTURA et Jean-Claude DAUTRY expliquent l'important travail qui a été fait.

Les projets prioritaires sont les suivants :

- L'Adrech (avec glissières de sécurité Loubreyrou)
- Le Pré Neuf
- Les Espérelles
- Pénens/Plan de la Fougasse
- Leyris Haut/Leyris Bas
- Entre virage épingle et LENFANT
- Lézinié/Sambuget (1ère tranche avec glissières)
- Buse sur Lézinié

Le conseil est invité à accorder une délégation ponctuelle au Maire pour la passation des marchés dans le cadre du groupement de commande avec le SDEE.

La délégation au Maire est votée à l'unanimité.

Choix du notaire acquisition d'une partie parcelle 134B137

La commune a délibéré le 30/06/2017 pour :

1. acquérir pour l'euro symbolique à l'indivision LADE /BIDAULT dans le cadre de leur achat du Mas de Mathée une partie de la parcelle 134 B 137 sur laquelle se trouve la voirie communale, sachant que les frais de géomètre seront à charge de la commune.
2. donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette acquisition.

Les travaux de géomètres ont été confiés par M. le Maire au cabinet Bbass.

Les acheteurs LADE/BIDAULT se sont retirés. Le vendeur M. NADLER a trouvé d'autres acheteurs.

Il convient d'acquérir pour l'euro symbolique lesdites parcelles à M. NADLER et de désigner le notaire : SCP DANFLOUS-THEROND - BIANCHI - PROST, Notaires associés à BELLE-GARDE (30 127).

Cette décision est votée pour à l'unanimité.

Ressources humaines

1. Recrutement secrétariat commune

Nadine KIRSCHLEGER a repris ses fonctions le 15 janvier 2018 suite à son congé maternité. Elle travaille à 60 %, les lundis, mardis et jeudis à la mairie de St Frézal de Ventalon. Evelyne BEAURAIN-MARTINS a trouvé un poste à temps plein dans une autre commune n'a donc pas donné suite à la proposition de CDD de 6 mois qui lui avait été faite. La commune de Ventalon en Cévennes s'engage dans une procédure de recrutement afin de recruter un agent en CDD à temps partiel pour compléter le secrétariat administratif. Il convient de délibérer pour ouvrir un poste en CDD d'un an pour accroissement temporaire d'activité.

La délibération est votée à l'unanimité.

2. Accroissement temps de travail cuisinières école

Il convient de délibérer pour modifier le temps de travail annualisé des agents contractuels Véronique VENTURELLI et Mireille STEINFELD. Considérant le nombre supplémentaire

de repas, il convient d'ajouter 3 h/sem pour chaque agent (soit 108 heures supplémentaires sur les 36 semaines travaillées, à chacune des deux agents). Un débat a lieu sur le risque pris par la commune en modifiant le temps de travail des agents si la commune de Saint Privat décidait de mettre fin à sa demande de fourniture de repas. Il sera demandé à la commune de Saint Privat de s'engager sur 3 ans.

La délibération est votée à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition de deux agents de la CCCML à la commune.

Il s'agit de Magali MARTINEZ (2 h/sem) et de Marie DEBIERE (2 h/sem), qui sont mises à disposition pour leur travail sur le « Vent des Bancelles ».

Cette convention est votée à l'unanimité.

Politique des chemins de randonnée

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal du fait de l'absence de Marie-Christine LIEBER qui a suivi ce projet.

Création d'une commission d'études relative à la construction d'une bergerie à St Andréol de Clerguemort

Emilie MERMET-BOUVIER présente le sujet aux élus lors de la séance. Le projet de ferme de reconquête a été abandonné du fait de son coût et de divers problèmes juridiques (propriété des terres).

Il est proposé de créer une commission d'études relative à la construction d'une bergerie sur St Andréol de Clerguemort pour permettre aux éleveurs de St Frézal de Ventalon de faire pâturer leurs troupeaux à distance de leur siège d'exploitation. Un tunnel d'élevage pourrait être un moyen pour attirer les troupeaux sur St Andréol (coût estimatif : environ 18 000 €). Emilie propose aux élus qui le souhaitent de participer à cette commission. Loïc JEANJEAN, Céline MATHIEU, Frédéric MOUREAU et peut-être Solène RENARD en feront partie selon leurs disponibilités.

Demande de financement exceptionnel Société de chasse St-Maurice/St-Frézal

La commune a reçu une demande de financement de la société de chasse de Saint Maurice /Saint Frézal concernant l'achat d'une chambre froide pour l'équipe de chasse des Bastides. Un débat a lieu sur cette question. Après vote, la demande est rejetée (15 voix contre, 1 voix pour). Les élus votent à l'unanimité une motion pour demander à l'Etat d'assurer sa mission de protection des personnes et des biens au vu des dégâts causés par les sangliers et de mettre en œuvre les moyens pour ce faire.

Information du Maire : modalités de l'enquête d'utilité publique du schéma directeur d'assainissement de St Andréol et point sur les

procédures de régularisation des captages de St Frézal

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet aux élus lors de la séance. Une réunion avec la commissaire enquêtrice en charge de la mise en place de l'enquête publique pour le schéma directeur d'assainissement de St Andréol est prévue lundi 12 février 2018. L'enquête d'utilité publique durera un mois et aura lieu en avril 2018. La procédure de régularisation des captages suit son cours. Le dossier a été reçu par l'Agence de l'Eau RMC.

Questions diverses

– Avance de subvention pour l'ASA-DFCI

L'association rencontre actuellement quelques soucis de trésorerie. Des retards de paiement et des dépenses supplémentaires (dues notamment au vol de matériel subi par l'ASA-DFCI) sont notamment en cause. Une avance de subvention à l'ASA-DFCI d'un montant de 8 000 € est votée avec 1 abstention, et sachant que Alain VENTURA et Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS ne prennent pas part au vote.

– Délibérations autorisant le paiement de factures en investissement avant le vote du budget 2018 (budget principal et budget AEP)

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le paiement de factures en investissement dans la limite de 25 % des dépenses du budget précédent, pour les

budgets principal et AEP.

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

– Capture des chiens errants
Frédéric MOUREAU fait un point sur le sujet. Il a pu capturer un chien dans une cage placée sur son terrain. Ce chien a été apporté à la fourrière animale. C'est le deuxième chien errant capturé sur la commune. Camille LECAT retrace l'historique des débats avec le Parc National des Cévennes concernant la capture de ces chiens. La meute de chiens errants serait constituée de 6 ou 7 chiens. Une identification doit être faite pour savoir si ces chiens sont pucés.

– Réflexion sur les Travaux d'Intérêts Généraux

Véronique NUNGE intervient sur les Travaux d'Intérêts Généraux. Ce sont aux communes de proposer des missions de ce type. Il faut prendre contact avec les services judiciaires et se pencher sur les missions envisageables pour la commune de Ventalon en Cévennes. Les modalités pratiques (hébergement, mobilité, encadrement) sont à creuser. Véronique prendra contact avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation). Si ces contacts sont positifs, la commune s'engagera plus avant dans ce dispositif.

– Gendarmerie du Collet de Dèze

Jacques HUGON a participé à la rencontre organisée par la Gendarmerie. Il relate cette rencontre.

– Tableau électrique de la salle polyvalente de la maison communale Etienne

Passebois

Jacques HUGON évoque les défaillances de ce tableau électrique qui a finalement été réparé. La problématique du raccordement de la crèche est évoquée.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 40.

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
13 avril 2018

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Josette ROUX, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Loïc JEANJEAN, Marie-Christine LIEBER

Absents : Anne-Marie DIDIER, Marc GOURDON, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL,
Secrétaire de séance : Alain VENTURA

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 février 2018

Le compte rendu du conseil

municipal du 08 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2017, approbation des comptes de gestion 2017 et affectation des résultats

Les comptes administratifs 2017 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (budget principal, budget de la caisse des écoles et budget AEP) sont présentés aux élus par Camille LECAT. Concernant le budget principal, Monsieur le Maire présente en détail les opérations d'investissement et les travaux réalisés dans le courant de l'année 2017. Des subventions restent encore à encaisser concernant certains projets. Concernant le budget caisses des écoles, il est précisé que les recettes relatives à la fourniture des repas à la cantine de St Privat de Vallongue (mise en place en septembre 2017) seront encaissées en 2018. Monsieur le Maire se retire de la salle. Les comptes administratifs sont mis au vote. Les comptes administratifs 2017 de la commune, de la caisse des écoles et du budget AEP sont adoptés à l'unanimité par les élus, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. La Trésorerie du COLLET DE DEZE a fourni les comptes de gestion 2017 à la commune. Les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs. Les élus sont invités à ratifier les comptes de gestion 2017. Les comptes de gestion 2017 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité. Les

élus sont également invités à voter l'affectation des résultats 2017. Les affectations de résultats 2017 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2018

Le projet de budget 2018 de la commune (budget principal, caisse des écoles et AEP) est présenté aux élus. Concernant le budget principal, les opérations d'investissement pour 2018 sont évoquées en détail. L'opération d'extension et de réhabilitation de la mairie et du logement du Géripon est présentée par Alain VENTURA, notamment les recettes attendues (Conseil Départemental, DETR, FSIL). Les montants prévus pour certaines opérations (rénovation des bâtiments communaux, programme de voirie, viabilisation de l'Ayrolle) sont affinés lors de cette présentation budgétaire. Le budget de la caisse des écoles 2018 est ensuite présenté. Il pourrait être envisagé de créer un budget d'investissement sur la caisse des écoles, à compter de l'année 2019, pour y inscrire les travaux réalisés sur le bâtiment de l'école. Concernant le budget AEP, l'évolution des projets d'investissement est présentée par Camille LECAT. Les budgets 2018 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont mis au vote. Chacun de ces budgets est voté à l'unanimité par les élus.

Vote des taux d'imposition 2018

Les élus sont invités à voter les taux d'imposition 2018. Les taux d'imposition 2018

suiuivants sont proposés (taux identiques à 2017) :

Taxe d'habitation : 13,00

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,67

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 226,15

Ces taux sont votés à l'unanimité.

Proposition d'achat d'un particulier d'un terrain communal à Lézinié

La commune a reçu une proposition d'achat d'un terrain situé à Lézinié. La proposition d'achat concerne une partie de la parcelle C376, actuellement mise à disposition par voie de convention à un particulier pour l'installation d'une caravane. Les élus sont invités à se prononcer sur cette proposition. Le conseil municipal débat de ce sujet. La position commune du conseil municipal est que la cession de ce terrain n'est pas souhaitée avant la fin de l'élaboration du PLU. Le conseil souhaite en revanche renouveler avec l'habitant concerné la convention de mise à disposition de la partie de parcelle C376 utilisée pour l'installation d'une caravane.

Contrat territorial

Il s'agit du contrat passé avec le Département concernant les subventions concernant les projets d'investissement des trois années à venir. Suite aux réunions de priorisation et de négociation organisées avec les élus du territoire par le Conseil Départemental, le projet de contrat territorial 2018-2020 a vu le jour. Les projets retenus pour la commune de Ventalon en Cévennes sont présentés lors de la séance.

Les projets envisagés par la commune de Ventalon en

Cévennes étaient les suivants :

- Programme de voirie 2018-2020

- Réhabilitation d'un bâtiment communal à Sambuget

- Mise en sécurité des bâtiments du Crespin et du Cros

- Acquisitions foncières et protection des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon 1 bis

- Réalisation d'une UDI structurante sur le bassin versant Gardon de St-Frézal de Ventalon2

- Acquisition et restauration du moulin de Salson

- Régularisation de 8 nouveaux captages AEP

- Rénovation thermique de 3 logements communaux

- Mise aux normes potabilité distribution AEP

- Renforcement de l'UDI de l'Espinassas

- Création d'un logement social

- Régularisation des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon -1

- Création de parkings à Sambuget et Lézinié + accès au bâtiment de Sambuget

- Création d'un assainissement collectif à l'Espinassas

- Mise en sécurité de la ruine de l'Espinassas

- Construction d'un tunnel d'élevage

Les 5 projets en gras ont été retenus.

La réhabilitation du bâtiment communal de Sambuget sera étudiée au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale. Il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver le contrat territorial et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires. La signature des contrats territoriaux est prévue le 29 mai à Mende. Les élus votent à l'unanimité

cette délibération.

Très Haut Débit : évolution du projet

Alain VENTURA présente l'évolution du projet Très Haut Débit qui a été évoqué lors de la réunion cantonale qui a eu lieu le 06 avril dernier au Collet de Dèze en présence de Sophie PANTEL. Pour mémoire, le 28 novembre 2016 la commune de Ventalon en Cévennes avait délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte Numérique porteur du réseau d'initiative publique très haut débit. Ce syndicat regroupe les communes concernées et le Département de la Lozère. Il doit assurer la maîtrise d'ouvrage du projet très haut débit et la gestion du nouveau réseau. Les statuts de ce syndicat avaient été approuvés par le conseil municipal. Camille LECAT est le délégué titulaire et Alain VENTURA le délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical. Alain VENTURA précise que les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année 2018 sur l'ensemble de la commune de Ventalon en Cévennes. Le coût de la prise a diminué par rapport à ce qui était prévu initialement (38 €). Le coût pour la commune serait de 10 260 € (+ 1,30 € par habitant pour l'adhésion au syndicat mixte). Un point reste à préciser : les yourtes ou les caravanes ne seraient pas desservies.

Création d'un comité consultatif Plan Local d'Urbanisme et désignation d'un(e) élu(e) pilote

Suite à l'appel lancé à la population, plusieurs habitants se sont inscrits auprès du secrétariat de mairie afin

de faire partie d'un comité consultatif PLU en vue d'élaborer le PADD. Il convient de désigner un élu référent afin de piloter l'animation de ce projet. Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS a envoyé un sondage aux membres du comité consultatif PLU. La date retenue pour la prochaine réunion serait le lundi 07 mai 2018. Le chargé d'études d'OC'TEHA sera présent lors de la réunion. Muriel est désignée élue référente. Les élus votent à l'unanimité la composition de ce comité consultatif.

Acquisition du Moulin du Salson : demande DETR

Alain VENTURA présente le sujet. Le projet de sauvegarde du Moulin du Salson a été retenu dans le projet de contrat territorial 2018-2020. Ce projet sera aidé par le Département à hauteur de 20 %. La commune a la possibilité de monter un dossier afin d'obtenir une aide DETR, à hauteur de 60 %. Les élus votent à l'unanimité la demande de l'aide DETR à hauteur de 60 %.

Acquisition de la route Sambuget - Lézinié

Dans le cadre de la vente du Mas de Mathée, la commune avait délibéré afin d'acquiescer pour l'euro symbolique des parties de parcelles en vue de la régularisation de la route allant de Sambuget à Lézinié. Suite aux travaux effectués par le géomètre (cabinet Bbass), les parties de parcelles à acquiescer ont été précisément délimitées. Parcelles acquiescées : numéros provisoires : B137a pour 176 m2 et B137b pour 351 m2. La vente doit se signer chez le notaire le 02 mai 2018 à Paris. Le notaire

est Maître Florence Bellot, PARIS. Le second notaire étant la SCP DANFLOUSTHEROND - BIANCHI - PROST, Notaires associés à BELLEGARDE (30 127). La décision d'achat de ces parcelles est votée à l'unanimité.

Calendrier des prochains conseils municipaux

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS propose un calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018. Les séances auraient toujours lieu en alternance les lundis soirs ou samedis matins. Cependant il est convenu que la fréquence des conseils pourrait être une séance tous les 1 mois et demi, au lieu d'une séance tous les mois. Muriel va affiner son calendrier en tenant compte de cette décision.

Questions diverses

- Bilan du conseil d'école du 05/04/2018

Alain VENTURA fait le point sur la situation de l'école de St Privat de Vallongue dont une classe est menacée. Un rapport de l'Inspection de l'Education Nationale pointe du doigt les petites classes rurales qui ne contribueraient pas à développer la motivation des élèves.

Jacques HUGON dénonce la stratégie qui semble être mise en place par l'Etat afin d'aboutir à la fermeture des petites écoles rurales, à l'instar de celle des trésoreries.

- Formation AEP
Pierre-Emmanuel DAUTRY et les agents techniques se rendront le 24 mai 2018 à une formation sur cette thématique. Il est précisé que les prochaines Assises de l'Eau auront lieu le 19 juin 2018.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20h50.

En ce début d'année 2018,

Conseil communautaire

les projets avancent. Au Presbytère de Fraissinet de Lozère, les travaux de gros œuvre, la reprise de la toiture et les plâtres sont achevés. Les doublages et cloisons et les menuiseries sont en cours de réalisation. A St Frezal de Ventalon, les terrassements de la résidence d'entreprises (Potière et Brasseur) sont achevés et le gros œuvre est en cours de réalisation.

Le gros projet de pôle agro-alimentaire de St Julien des points se construit avec les porteurs de projets (Venaison, Brasseur, Châtaignes, Volailles, ...) qui se sont engagés sur cette opération.

Les zones artisanales de St Privat de Vallongue et Masméjan se remplissent.

3 lots sur 7 sont vendus à St Privat et 4 sur 6 à Masméjan.

L'entreprise (dont la boutique au Pont de Montvert) l'Art de Vie va déménager l'ensemble de ces activités sur notre commune (achat d'un terrain à Masméjan et installation provisoire à St Maurice).

Un journal de la communauté (le premier) va être diffusé prochainement et sera plus explicite sur l'ensemble de nos actions.

L'info communautaire Des Cévennes au Mont Lozère



► ÉDITORIAL

N°1 Mars 2018

L'année 2017 a été dédiée à la mise en place de notre nouvelle communauté de communes en application de la loi de 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), qui exige une population minimum de 5000 habitants et le transfert obligatoire d'un certain nombre de compétences des communes vers la ComCom.

Notre nouvelle communauté s'appelle désormais : Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère,

Si l'installation du conseil de communauté et la désignation du président et des 8 vice-présidents a donné lieu à quelques confrontations, chacun a très vite pris ses marques et participe à ce travail d'équipe dans un esprit convivial et confiant.

-Définir le contenu précis des compétences exercées par la ComCom,

-Harmoniser les taux de la fiscalité additionnelle (chacune des 3 anciennes ComCom avait défini des taux très différents résultants de choix politiques assumés),

- Réaffecter le personnel administratif qui travaille principalement sur 3 sites (Le Collet, Ste Croix et le Pont de Montvert).

Tout cela a été réglé au premier trimestre, tout comme ont été réparties les responsabilités des différentes commissions entre les vice-présidents.

Tout ce travail n'aurait pu aboutir sans l'implication efficace et coordonnée des secrétaires des 3 anciennes ComCom et de l'ensemble des agents qui ont dû apprendre en un temps très court à travailler à la fois ensemble et à distance ; Je les en remercie !

Les choix politiques de notre nouveau conseil de ComCom s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par les anciennes structures :

-valoriser nos ressources locales, agricoles et forestières par la mise en place d'outils collectifs,

-améliorer et développer l'offre touristique avec l'appui de l'Office de Tourisme (qui doit lui aussi s'adapter au nouveau territoire),

-renforcer l'attractivité de nos Cévennes afin d'attirer de nouvelles populations, cela passe par le maintien des services publics existants, du tissu artisanal et de commerces, mais aussi par de nouvelles offres (crèches, professionnels de santé, activités culturelles et sportives...).

Il conviendra d'agir pour revitaliser nos villages dont les centres anciens sont souvent délaissés, mais aussi nous préoccuper des conséquences à venir de l'évolution climatique qui aura un impact sur la ressource en eau par exemple.

Tout cela doit être conduit de manière simultanée avec des ressources financières limitées et dans le cadre d'orientations politiques nationales peu favorables à la ruralité !!

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches nous avons besoin de stabiliser durablement ce découpage administratif afin que chacun, élu et citoyen, s'approprie ce territoire.

Vos élus sont au travail, l'aboutissement de nombreux projets fera de cette année 2018 une belle année pour notre territoire.

Le Président
Alain T. OUCHE

Sommaire :

- ÉDITORIAL
- LA COMMUNAUTÉ DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE
- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- PRÉSENTATION DES HUIT COMMISSIONS

Soigner

Psychiatrie : approcher ou refuser la souffrance ?

Depuis une vingtaine d'années, la psychiatrie connaît une révolution, dont on ne sait s'il faut se désespérer ou se féliciter !

Née en tant que discipline médicale vers 1810 en Allemagne, la psychiatrie a déjà connu des évolutions : initialement assez humaniste, elle devient vers la fin du 19^e siècle asilaire et carcérale, très organisatrice, ce qui perdurera jusque dans les années 1940 avec la psycho-chirurgie ou les thérapies de choc. Cependant les découvertes freudiennes, la psychopathologie (les fonctionnements mentaux spécifiques aux maladies mentales) qui en découle en partie, la phénoménologie, annoncent une nouvelle époque qui débute dans l'après guerre : l'humanisation des hôpitaux, l'apparition des médicaments psychotropes, la psychothérapie institutionnelle, la politique de secteur, entraînent une amélioration considérable du sort des malades mentaux. Pour beaucoup, cette époque est l'âge d'or de la psychiatrie.

C'est sur ce fond de dynamisme et de progrès certains que se produit, avec la crise économique, une bascule relativement brutale. Cela commence en 1980 lorsque Ronald Reagan coupe les crédits fédéraux à la psychiatrie communautaire américaine, créée par Kennedy en 1963 sur le modèle européen, et confie aux assurances privées le financement des soins psychiatriques ; les soins au long cours sont écartés au bénéfice de soins plus brefs. L'impact sur les pratiques est considérable : l'impératif d'efficacité rapide et l'accent mis sur les symptômes les plus voyants entraînent le recours massif aux médicaments et aux thérapies brèves (comportementalistes en particulier, puis cognitivo-comportementalistes). Au-delà des États-Unis, où elles sont nées, ces méthodes s'imposent rapidement car elles sont d'allure scientifique, brèves, faciles à évaluer dans leurs résultats et parfois efficaces, en particulier dans les pathologies névrotiques. Si les résultats ne sont pas là, alors le patient échappe au système sanitaire pour entrer dans le champ social, à visée de réhabilitation, et le comportementalisme y est dominant. Si cette tentative sociale est aussi un échec, il ne reste plus que le caritatif.

Ce contexte économique amène les compagnies d'assurance à demander aux psychiatres des diagnostics et des évaluations précises pour mesurer le risque financier d'une pathologie (tout comme elles demandent aux laboratoires pharmaceutiques de tester les molécules à commercialiser). En réponse, l'American Psychiatric Association modifie son manuel de psychiatrie, le DSM qui devient purement descriptif et abandonne toute référence à la psychopathologie et à la phénoménologie. La notion de maladie est remplacée par le terme anglais *disorder*, trouble. Les causes retenues sont de soi-disant anomalies organiques, les troubles génétiques et le stress. Aucun lien n'est établi avec l'histoire du patient, avec son intériorité psychique. Pour chaque catégorie de troubles sont décrits les symptômes principaux (et combien il faut en dénombrer pour affirmer un diagnostic : 3, 6, rarement plus), parfois la durée de l'évolution, le retentissement social. Les descriptions sont faites en termes simples. Cette simplicité permet d'imaginer que le diagnostic puisse être posé par des psychologues, des infirmiers.

Voulu initialement comme a-théorique, conçu comme un instrument commode pour étudier l'épidémiologie des troubles mentaux et l'efficacité des médicaments, le DSM réduit les symptômes à l'expression directe d'une anomalie organique ou génétique, supposée en voie d'être découverte, limite le diagnostic au remplissage de grilles ou d'échelles, induit souvent une pratique ravalée au suivi aveugle de protocoles standardisés de régulation du comportement ou à une prescription médicamenteuse.

Cependant ce manuel va connaître un succès mondial : sa dernière version, le DSM-V, est sortie en France en 2015 et introduit de nouveaux troubles. Plusieurs spécialistes, y compris aux États-Unis, lui reprochent la multiplication et l'extension indéfinie des catégories pathologiques qui englobent, par exemple, les réactions banales de deuil ou de mauvaise humeur, d'où le risque d'un abus de traitement médicamenteux.



L'objectif du DSM est clair : identifier un trouble et lui faire correspondre si possible une réponse thérapeutique précise, brève, efficace. L'exemple des déficits de l'attention avec hyperactivité (TDAH) est caractéristique : rattaché à d'hypothétiques dysfonctionnements cérébraux, ce diagnostic conduit à la prescription quasiment obligatoire d'un produit dérivé des amphétamines, la Ritaline. L'extension démesurée de ce diagnostic a conduit des millions d'enfants et d'adolescents nord-américains, puis européens, à consommer ce médicament qui, s'il peut souvent atténuer les troubles en question, n'est peut-être pas toujours nécessaire, n'est pas dénué de risque lié à une consommation prolongée, et semble surtout se suffire à lui-même : aucune autre perspective n'est prise en compte, alors qu'à l'évidence on repère souvent dans ces TDAH des éléments dépressifs, des troubles de la construction de l'image du corps, qui appelleraient d'autres réponses thérapeutiques que médicamenteuses. Même lorsque cette hyperactivité s'inscrit dans le cadre d'une autre pathologie (les troubles du spectre de l'autisme ou TSA, par exemple), la prescription de Ritaline est systématique alors qu'à l'évidence, le symptôme en question n'y a pas la même signification.

Dans la continuité de cette évolution, les services de soins limitent désormais leurs prestations à des programmes spécifiques : la dépression, les troubles anxieux, les troubles du comportement alimentaire, les formes débutantes des troubles schizophréniques. Ces programmes sont en général limités dans le temps, autour de 6 mois. Telle est l'évolution en Amérique du Nord et ce modèle tend à s'imposer au reste du monde développé. Il faut dire que cette perspective convient bien aux gestionnaires de la santé qui n'ont pas d'autre visée que la fermeture des lits, la réduction des coûts et des durées de séjour dans les hôpitaux.

En France, la situation n'est pas encore identique : toutefois, les signes sont nombreux d'une dégradation de la qualité des soins et de l'accompagnement des patients les plus gravement atteints. Ainsi, la fermeture de près de 120 000 lits de psychiatrie dans les 20 dernières années (dans le secteur sanitaire financé par la Sécurité sociale) a-t-elle conduit au transfert des patients, devenus pour ce faire des handicapés psychiques, vers les structures médico-sociales à financement mixte ou totalement social. Mais la qualité de soins n'y est pas du tout garantie : personnel à formation réduite, énorme ca-

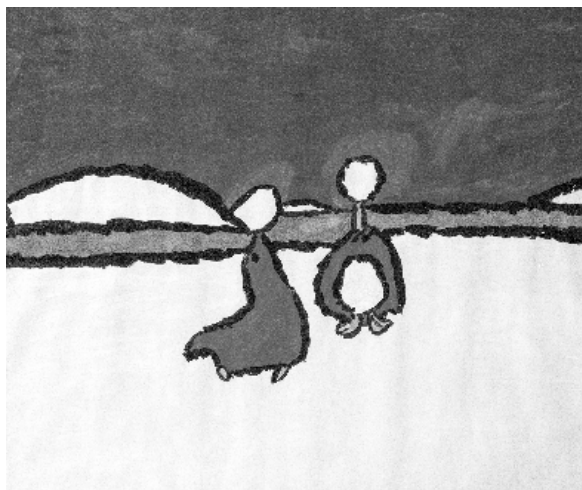
rence en présence psychiatrique ou même simplement médicale. (lire l'exemple d'une intervention en supervision) D'une manière générale, la psychiatrie française est en difficulté : le nombre de psychiatres est en chute libre, de 13 200 en 2002 on passe à 8 000 en 2015. Dès 2003, 1 500 postes étaient vacants ; on imagine ce qu'il en est aujourd'hui.

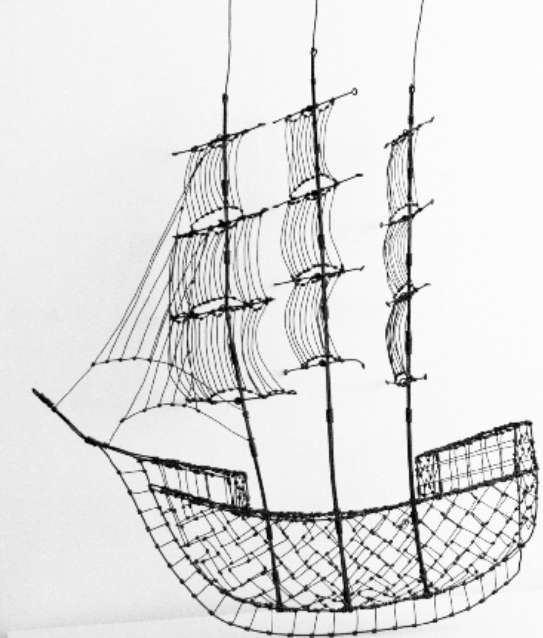
Mais cette crise est aussi et surtout culturelle : naguère, la référence dominante aux apports de la psychanalyse, de l'anthropologie, de la psychiatrie sociale et de l'analyse phénoménologique du vécu des patients et des soignants avait mis au premier plan le souci d'accueillir et de comprendre la souffrance d'autrui. Ces références fondaient une psychopathologie qui donnait sens aux comportements aberrants et aux délires, conférant ainsi

aux symptômes une valeur de communication, et les réintroduisaient ainsi dans un processus relationnel humanisant. De la même façon, on s'intéressait alors à la fonction des symptômes, reconnaissant ainsi la valeur défensive, adaptative de beaucoup d'entre eux, leur utilité en somme, même s'ils étaient considérés comme gênants ou source de souffrance. En proposant aux soignants de comprendre leurs contre-attitudes, cette démarche permettait aussi de dépasser la fascination ou le rejet, pour conserver des rapports interpersonnels

respectueux et aidants. Ce travail psychothérapeutique au sens large allait de pair avec une attention aux besoins élémentaires (logement, soutien financier, réadaptation dans le milieu naturel) et, pour les enfants, aux besoins de pédagogie, d'éducation, et de travail auprès des familles. (lire l'exemple de Martine associé à cet article)

La bascule inaugurée dans les années 1980-90 a précipité un retour vers des paradigmes bio-médicaux, vers une psychiatrie biologique visant à découvrir les fondements cérébraux des pathologies mentales. Malgré un nombre impressionnant de recherches, cette orientation n'a pas permis de découvrir de lésions, de dysfonctionnements cérébraux spécifiques d'un trouble mental. Et lorsqu'on en découvre un, on ne peut pas affirmer s'il est cause ou conséquence du trouble. Les grandes revues scientifiques ont cessé de publier des données cliniques ou psychopathologiques pour se limiter à l'épidémiologie, aux recherches neurobiologiques, aux évaluations de médicaments ou de méthodes psycho-éducatives.





Les TSA offrent un bel exemple des affrontements culturels entre tenants d'une approche plurielle, ne récusant aucune orientation et toujours dans une visée humaniste et humanisante, et certaines associations familiales, relayées par le politique, demandant l'interdiction des références psychanalytiques au bénéfice des seules approches comportementalistes (voir la résolution du député Fasquelle). (lire l'exemple « j'intervenais récemment... » joint à cet exposé)

Est-ce un déclin inexorable? Peut-être pas : les signes d'une résistance des approches plurielles existent. Paradoxalement, les modernes explorations fonctionnelles cérébrales viennent confirmer, dans les TSA, ce que les psychanalystes et les cognitivistes avaient décrit en terme de défauts de la théorie de l'esprit après les travaux de Peter Hobson et d'Uta Frith, ou de difficulté des accordages émotionnels et affectifs après ceux de Daniel Stern et Colwyn Trevarthen. Ainsi peut-on imaginer que se rapprochent biologie et psychologie, corps et esprit. Il ne s'agit pas de réduire l'esprit au fonctionnement neurobiologique, pas plus qu'il ne faut nier le fondement neurobiologique de la vie psychique : ainsi en est-il, comme l'indique Jacques Hochmann, de l'empathie, concept psychanalytique et phénoménologique qu'on peut transposer aujourd'hui dans le champ neurobiologique avec la découverte des neurones miroirs, des neurones engagés dans l'expression d'une émotion ou dans une action et stimulés quand le sujet observe la même action ou la même émotion manifestée par l'autre. On le voit, on ne serait pas loin d'une convergence entre les apports des neurosciences et les apports de la psychopathologie, y compris psychanalytique, si la déraison, les passions et les intérêts financiers de certains ne relançaient ce clivage néfaste.

N'y a-t-il pas actuellement un parti-pris d'éviter d'affronter la souffrance psychique par peur d'en être

soi-même menacé? Est-ce si nouveau? L'histoire de la psychiatrie est une succession de phases où la tentative d'approcher cette souffrance a été tantôt présente (et le dernier demi-siècle en a fourni une belle illustration), tantôt refusée avec acharnement. Affrontement ou alternance de deux paradigmes : la vie psychique appréhendée dans toute sa complexité un peu effrayante, ou bien le parti pris d'une simplification réductrice plus rassurante? Depuis 20 ans en tout cas, nous allons plutôt dans le sens du déni et de la simplification... Mais ce n'est pas la première fois, et ça finira bien par passer !

Philippe Gabbai est neuro-psychiatre. Après des études de médecine à Montpellier, il est interne des hôpitaux, puis chef de clinique-médecin assistant des hôpitaux dans le service universitaire de psychiatrie. Il assure ensuite pendant près de 30 ans la direction des services médicaux de la fondation John Bost. Depuis 2001, il se consacre à l'enseignement (Lausanne, Montpellier), la formation et la supervision clinique dans de très nombreux établissements sanitaires et médico-sociaux.

■

Maurice Jeannet, Philippe Gabbai



La Fédé s'la joue... pourquoi pas vous ?

Vous habitez en Sud Lozère et vous rêvez d'apprendre à jouer d'un instrument de musique ? De prouver à vos enfants que vous chantez juste ?

Ça tombe bien : des cours de musique ont lieu là, tout près de chez vous !

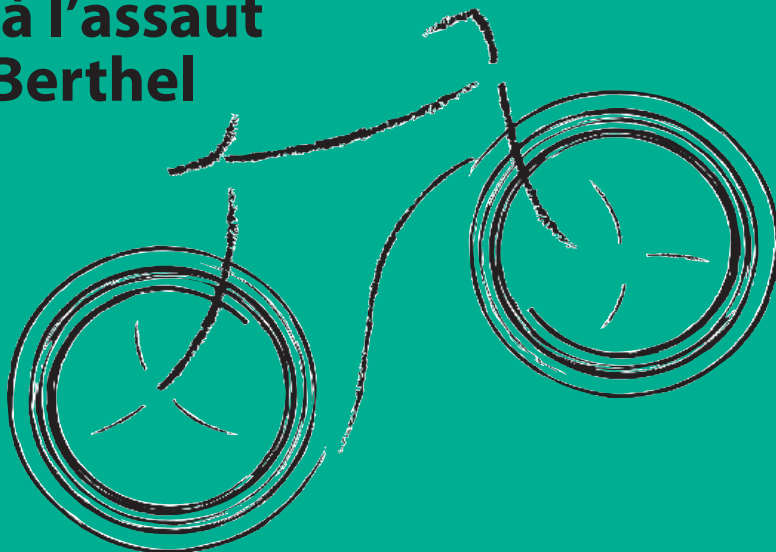
Il y a l'embarras du choix ; guitare, batterie, accordéon, saxo, piano, flûte, violon, chorales, batucada... Un enseignement musical diversifié et de qualité, assuré par des musiciens professionnels et diplômés, voilà ce que propose la Fédération de musique des écoles des hauts gardons. La « Fédé » organise des cours individuels ou collectifs dans 18 villages des Vallées Française, Calbertoise et Longue et essaie de les rendre accessibles au plus grand nombre. Les inscriptions ont lieu en septembre dans les villages.

La Fédé en chef d'orchestre

Promouvoir et faire pratiquer la musique au plus grand nombre sont les maîtres mots de la Fédé depuis sa création, fin 1998. Ancrée sur les territoires grâce à quatre associations satellites (l'Atelier musical, l'Arche musicale, la Music'ole et l'Esperluette), la Fédé a mis en place des conventions avec l'École Départementale de Musique de Lozère et le Conseil départemental de la Lozère. Elle propose également des modules d'animations et intervient dans les écoles. Le conseil départemental et la communa-



Le tour de France 2018 à l'assaut des Cols de la Croix de Berthel et du Pont Sans Eau, le samedi 21 juillet



C'est un samedi, le 21 juillet, c'est en fin du tour, c'est en fin d'étape, que la caravane et les coureurs du tour de France vont parcourir 25 km sur notre commune avec 2 cols classés et la montée de Ron Musel en dessert.

Cette étape s'annonce déjà spectaculaire et les images de nos paysages, de nos villages, vont être vues par des dizaines de millions de téléspectateurs.

Les spectateurs seront aussi nombreux, avec des camping-cars et des voitures venus de toute la France, aussi la commune et ses associations ont prévu de les accueillir au mieux en organisant plusieurs points d'accueil, de restauration, de stationnement :

- A Saint Maurice de Ventalon (valorisation des abeilles et des produits locaux).
- Au Col de la Croix de Berthel (parking, buvette, stands, animations, valorisation du pastoralisme)
- Traversée du Pont de Montvert (Vieux vélos, Lozère nouvelle vie).
- Vue du Pont-Cabine - (animations sportives).
- Au col de Pont Sans Eau (parking, buvette, stands, animations, valorisation de l'élevage bovin et de l'agriculture)

Même si de nombreuses associations sont déjà mobilisées pour cet événement (Les syndicats agricoles, l'Association des Parents d'Elèves, Foot Sud Lozère, L'Abeille Noire, l'Office du Tourisme,...), nous recherchons encore des bénévoles sur ces différents points du territoire. Alors inscrivez-vous auprès de la mairie. Le lendemain, le dimanche 22 au petit matin (9 h), une opération nettoyage sera aussi mise en place pour faire disparaître les stigmates de cette manifestation. Là aussi, inscrivez-vous auprès de la mairie.

Jean-Pierre Allier

Tour de France 2018											
14ème étape : SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX > MENDE											
Samedi 21 juillet 2018											
Distance : 188 km											
Kilomètres		à parcourir		perceuses		ITINÉRAIRE		Caravane			
								44 km/h	42 km/h	40 km/h	
DRÔME (26)											
				SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (VC-D59)				10:50	12:50	12:50	12:50
188	0	D59		SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX				10:55	12:55	12:55	12:55
185	3			Passage à niveau n°4				10:59	12:59	12:59	12:59
184,5	3,5			P.ERRELATTE (grés)				11:00	13:00	13:00	13:00
ARDECHES (07)											
179	9	D86 K		BOURG-SAINT-ANDEOL (D86 K-D86 K-D1-D358)				11:08	13:07	13:07	13:08
107	81	D351		Côte du Grand Châtaignier				12:56	14:45	14:50	14:56
GARD (30)											
104,5	83,5	D130		GAGNIFRÈS				13:00	14:48	14:54	15:00
79	109			GENOLHAC (D131-D175-D906)				13:38	15:23	15:30	15:38
78,5	111,5	D906		Carrefour D906-D998				13:42	15:27	15:34	15:42
76	112	D998		Col de Valucastère				13:43	15:28	15:35	15:43
LOZÈRE (48)											
73,5	114,5			Le Travers (D998-D37)				13:46	15:31	15:38	15:46
70,5	117,5	D37		Nojaret				13:51	15:35	15:43	15:51
69,5	118,5			Les Maisons Blanches				13:52	15:36	15:44	15:52
69	119			VIALAS (D37-D998)				13:53	15:37	15:45	15:53
67,5	120,5	D998		Polimics				13:56	15:39	15:47	15:56
64,5	123,5			Soleyrès				14:00	15:43	15:51	16:00
60	128			Saint-Maurice-de-Ventalon (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:06	15:49	15:57	16:06
59	129			Col de la Croix de Berthel (1 088 m)				14:08	15:51	15:59	16:08
58,5	129,5			Les Bastides (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:09	15:52	16:00	16:09
51,5	136,5			Fonche-Idolice (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:20	16:01	16:10	16:20
50,5	137,5			Le Pont-de-Montvert (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:21	16:02	16:11	16:21
48,5	139,5			Carrefour D998-D351				14:24	16:05	16:14	16:24
46	142			D35 Col de Pont sans Eau				14:27	16:08	16:17	16:27
44	144			Fraissinet-de-Lozère (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:31	16:11	16:21	16:31
40	148			Runes (PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE)				14:37	16:17	16:26	16:37
34,5	153,5			La Baraque de l'Air (LES BOUDOIS)				14:45	16:24	16:34	16:45
26	162			Col de Montmirat (SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ) (D35-N105)				14:58	16:36	16:46	16:58
16	172			N106 Rouffiac (SAINT-BAUZ LE)				15:12	16:49	17:00	17:12
12	176			BALSIEGES (N106-N88)				15:19	16:55	17:06	17:19
6	182			N88 MENDE (N88-D25)				15:27	17:03	17:14	17:27
2	186			D25 Carrefour D25-D225				15:34	17:08	17:20	17:34
1,5	186,5			D225 Côte de la Croix Neuve (1 055 m)				15:34	17:09	17:21	17:34
1	187			Aérodrome de Mende-Bergerac (D225-VC)				15:35	17:10	17:22	17:35
0	188			VC MENDE				15:36	17:11	17:23	17:36